

Enquête publique sur l'établissement de servitudes radioélectriques au profit d'un radar situé au nord de la piste de Francazal

Le dossier d'enquête n'est pas diffusé mais est consultable dans les mairies des communes touchées par les servitudes.

Le radar est situé au nord de la piste en bordure du 1er RTP.

Ses coordonnées sont :

Longitude : 001°22'24" E

Latitude : 43°32'48" N

Altitude : 161 mètres (NGS 84)

Les servitudes consistent en :

- une zone secondaire de dégagement d'un rayon de 500 mètres, sur laquelle il ne doit pas y avoir d'obstacles à plus de 165 mètres d'altitude, soit 4 mètres de hauteur,
- cinq secteurs de dégagement de 1000, 2000, 3000, 4000 et 5000 mètres de rayon où les altitudes maximales autorisées sont respectivement 192,5 m (soit 31,5 m de haut), 210 m (soit 49 m de haut), 227,5 m, 245 m et 262,5 m.

Les obstacles préexistants à l'enquête ne sont pas concernés par ces limitations : pas de déboisement, pas de mise en l'état.

Remarques :

Les bâtiments du 1er RTP qui sont situés dans la zone secondaire de dégagement ne seront pas arasés à 4 mètres.

Il conviendra de surveiller la hauteur des éventuelles constructions liées au transfert de l'Etat Major sur le site.

La partie affectée au studios de cinéma ou au projet concurrent – qui annonce l'édification d'un immeuble de 50 m, se trouve dans le secteur de 2000 m où les constructions peuvent s'élever à 49 m.